

CHALLENGE ENDURANCE VTT

REGLEMENT

Article 1 : présentation

Le Challenge Endurance des Côtes de Lorraine se déroulera les 13 Mai 2018 à Saint-Mihiel
10 Juin 2018 à Bruley
9 Septembre 2017 à Givrauval

Les organisateurs sont les clubs et associations Zentao Events Saint-Mihiel
VTT du Toulouais Bruley
PS Givrauval

Le circuit, d'une longueur d'environ 5 kilomètres est tracé sur les chemins communaux ainsi que dans les prés et bois attenants et single sous bois.

Afin d'être accessible à tous, le circuit ne présente pas plus de difficultés techniques majeures et permettra des dépassements aisés.

Les différentes catégories pour l'épreuve de 6H et 2h sont les suivantes :

- équipe homme (2 ou 3)
- équipe femme (2 ou 3)
- mixte (trois coureurs dont au moins une féminine / 2 ou 3)
- équipe VAE
- solo homme ou femme
- équipe cadet (15-16)
- équipe junior (17-18)
- équipe Jeune 2h (10-14)

➔ homme et femme à partir de 19 ans

Article 2 : inscriptions et renseignements

➔ Pour Saint-Mihiel

Zentao Events
29, avenue des roches
55 300 SAINT-MIHIEL
06 42 82 79 37
www.zentao-events.fr
zentao55@gmail.com

Le bulletin d'inscription est disponible sur notre site internet et page facebook, et doit nous être retourné au plus tard le 11/05/2018 à l'adresse postale ci-dessus, ou par paiement sécurisé sur le site internet.

➔ Pour Bruley

VTT du Toulous
178, r Roises
54200 BRULEY
06.79.70.06.00
<http://club.quomodo.com/vttdutoulois>
yohann.clement@yahoo.fr

Le bulletin d'inscription est disponible sur notre site internet et doit nous être retourné au plus tard le 08/06/2018.

➔ Pour Givrauval

PS Givrauval (Marin Briey)
Rue de l'église
55 500 GIVRAUVAL
06 75 97 30 45
<http://psgivrauval.clubeo.com>

Le bulletin d'inscription est disponible sur notre site internet et doit nous être retourné au plus tard le 07/09/2017.

L'inscription est effective après réception des documents suivants :

- **le bulletin d'inscription dûment rempli et signé**
- **le règlement par chèque (10€/coureur) ou par paiement sécurisé internet pour l'épreuve de Saint-Mihiel uniquement.**
- **l'autorisation parentale pour les participants non licenciés FFC/UFOLEP de moins de 18 ans.**
- **Copie du certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an.**
- **Ou une copie de la licence FFC/UFOLEP/FSGT.**

Montant de l'inscription

10 Euros par participant / 6 Euros pour les 10-14 ans

Seuls les coureurs identifiés dans le bulletin d'inscription seront autorisés à participer à l'épreuve.

Article 3 : programme pour les 3 dates

- 8h00 – 9h00 : vérification des inscriptions et remise des plaques de cadre
- 9h45 : briefing des coureurs
- 10h00 : départ des 6h VTT, juste après départ des 2h Jeunes
- 12h00 : arrivée des 2h Jeunes
- 16h00 : arrivée des 6h VTT
- 17h00 : remise des prix de la course des 6h00

Article 4 : formalités et documents

Autorisation parentale

Les concurrents mineurs présenteront obligatoirement l'autorisation correspondante, remplie et signée de leurs parents.

Ce document sera envoyé ou rempli avec le bulletin d'inscription dans les délais exigés à l'article 2.

Dans le cas contraire il sera strictement interdit aux concurrents mineurs de participer à la course.

Certificat médical

Les coureurs FFC, UFOLEP ou FSGT annexeront une copie de leur licence au bulletin d'inscription.

Pour les coureurs non licenciés, un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an devra être joint à l'inscription.

Article 5 : modalités pratiques et administratives

Assurance

Il est vivement conseillé à chaque concurrent d'être couvert par une assurance familiale, voire par une assurance individuelle.

Vélo

Les vélos utilisés pour les 6h doivent être en parfait état de marche (VTT uniquement).

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier les vélos à n'importe quel moment de la compétition.

Si un responsable constate un danger sur un vélo, il le signalera à l'équipe qui devra y remédier sous peine d'exclusion de la course.

Casque

Le port du casque est **obligatoire** pendant toute la durée de l'épreuve (y compris pendant la reconnaissance) sous peine de disqualification de l'équipe.

Plaques de cadre

Chaque équipe recevra un jeu de plaques reprenant le numéro de l'équipe. Celle-ci sera remise aux inscriptions et devra rester visible durant toute la durée de l'épreuve.

Remplacement

En cas de remplacement d'un ou plusieurs membre(s) de l'équipe qui se serai(en)t désisté(s) après inscription, il est impératif d'en informer l'organisation et que les remplaçants fournissent les documents cités ci-dessus dans l'article 2, avant le départ de la course.

Article 6 : chronométrage**Enregistrement des tours**

L'enregistrement des tours durant les épreuves se fera par pointage informatique des numéros de plaque à chaque passage.

Il est donc impératif que les plaques soient visibles.

Relais

Les passages de relais devront se faire obligatoirement dans la zone définie par l'organisation, celle-ci sera précisée lors du briefing de la course.

Il est strictement interdit d'effectuer son relais en dehors de cette zone, au risque de voir l'équipe disqualifiée.

La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des participants.

Classement

Le classement se fera sur la distance accomplie après 6h de course.

Article 7 : en cas de problème

Le coureur se trouvant en difficulté sur le parcours devra rejoindre le point de relais en suivant le circuit.

Les équipes s'engagent à respecter le parcours défini. Le non respect de cet article entraînera l'annulation du tour entrepris. En cas de récidive, l'équipe entière sera mise hors course sans contestation possible. Des commissaires de course seront présents sur le parcours.

Le respect entre participants, organisateurs et spectateurs est de rigueur pour le bon déroulement de la course.

Article 8 : décharge

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, pertes, dégâts ou dégradations du matériel des coureurs.

Article 9 : utilisation des images et vidéos

En acceptant le présent règlement, les participants autorisent les organisateurs à exploiter les images et vidéos de l'épreuve sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre du droit à l'image, ni prétendre à une quelconque contrepartie financière.

Article 10 : classement challenge

A l'issue des 3 épreuves, un classement final sera fait selon aux conditions suivantes :

- Participation de l'équipe aux 3 épreuves (pas de joker)
- Même nom d'équipe et même composition pour les 3 épreuves
- L'équipe marquera des points à chacune des 3 épreuves selon la grille ci dessous :

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

Récompenses

Des lots seront offerts aux vainqueurs de chaque catégorie à l'issue de chaque épreuve.

Pour les équipes ayant fait la totalité du challenge, des récompenses en « prize money » seront offertes par les 3 clubs organisateurs (**sous réserve qu'il y ait au moins 3 équipes classées dans la catégorie, dans le cas contraire, les organisateurs se réservent le droit de revoir la grille des récompenses**) :

- 1ère équipe hommes (2 ou 3) → 150 eur
- 1ère équipe femmes (2 ou 3) → 150 eur
- 1ère équipe mixte (2 ou 3) → 150 eur
- 1er solo homme → 75 eur
- 1ère solo femme → 75 eur

Article 11 : acceptation du règlement

En signant le formulaire d'inscription, chaque coureur déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à respecter celui-ci.